

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°46/2023
des délibérations du conseil municipal
Séance du 1er septembre 2023

Date de la convocation : 24 août 2023

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 6 |
| Nombre de conseillers représentés : 1 |
| Nombre de conseillers absents : 4 |

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} septembre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean-Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Joseph CASANOVA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°8- Achat d'une mini-pelle avec accessoires.

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 10 février 2023, un plan de financement avait été approuvé pour l'achat d'une mini-pelle, avec ses accessoires, de marque BOBCAT (sans cabine), à savoir une dépense de 50 400 euros HT (60 480 euros TTC) et une demande de subvention, au titre de la DETR et du comité de massif avait été déposée, pour un montant respectif de 25 200 euros et de 15 120 euros.

Le Maire informe les conseillers que les subventions ont été accordées, et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire cet achat en investissement au BP 2023.

Il informe également les conseillers qu'il a obtenu deux nouveaux devis pour une mini-pelle de marque AMMANN, avec ses accessoires, sans cabine (49 900 euros HT), et WACKER NEUSON, avec ses accessoires, avec cabine (50 000 euros HT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire l'acquisition de la mini-pelle de marque WACKER NEUSON, avec ses accessoires, soit une dépense de 50 000 euros HT (60 000 euros TTC), vendue par la société EUROMAT.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.



Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire
D. VINCENTI

| | | |
|------------|---|-------|
| 12/09/2023 | Edition de Décision Modificative | 1 / 1 |
|------------|---|-------|

Décision modificative n°8 (Crédit supplémentaire)

Description : Achat mini pelle avec accessoires

date de délibération : 01/09/2023

| Imputation | OUVERT | REDUIT | Commentaires |
|--------------------------|-----------|-----------|--------------|
| D F 011 60611 | | 20 000,00 | |
| D F 023 023 (ordre) | 20 000,00 | | |
| D I 21 2157 022023 | 60 000,00 | | |
| R I 021 021 OPFI (ordre) | 20 000,00 | | |
| R I 13 1328 022023 | 40 000,00 | | |

| DETAIL PAR SECTION | | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------|--------------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | Ouvertures | 60 000,00 | 20 000,00 |
| | Réductions | | 20 000,00 |
| Recettes : | Ouvertures | 60 000,00 | |
| | Réductions | | |
| Equilibre : | Ouv. - Red. | | |

| EQUILIBRE | |
|--------------------|-----------|
| Solde Ouvertures | 20 000,00 |
| Solde Réductions | 20 000,00 |
| Ouv. - Réd. | |